



Évaluation de la recherche

ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Institut de Recherche Juridiques de la Sorbonne
IRJS

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Hugues Fulchiron, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ANALYSE THÈME PAR THÈME

Thème 5 : Centre de Droit Social (CDS)
 Nom des responsables : M^{me} Christine NEAU-LEDUC et M. Arnaud MARTINON

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Droit du travail (relations individuelles et collectives) ; droit de la protection sociale.

EFFECTIFS

| Composition du thème | Nombre au 30/06/2017 | Nombre au 01/01/2019 |
|--|----------------------|----------------------|
| Personnels permanents en activité | | |
| Professeurs et assimilés | 5.5 | 5.5 |
| Maîtres de conférences et assimilés | 8 | 8 |
| Directeurs de recherche et assimilés | 0 | |
| Chargés de recherche et assimilés | 0 | |
| Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.) | 0 | |
| Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur | 1 | 1 |
| ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC | 0 | |
| TOTAL personnels permanents en activité | 14.5 | 14.5 |
| Personnels non-titulaires, émérites et autres | | |
| Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres | 2 | |
| Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres | 0 | |
| Autres personnels non titulaires (appui à la recherche) | 1 | |
| Doctorants | 56 | |
| TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres | 59 | |
| TOTAL thème | 73.5 | |

Avis global sur le thème

Ce département est composé d'enseignants-chercheurs à fort rayonnement scientifique en droit social.

Il comprend 14 permanents en activité auxquels s'ajoutent 1 PRAG, 1 professeur associé et 2 émérites. L'équilibre entre professeurs et maîtres de conférences (6/8) et la pyramide des âges semblent harmonieux et favorables à la cohésion recherchée au sein du département. Les derniers recrutements confirment cet équilibre (4 maîtres de conférences sur la période à la suite de 3 départs (réussites au concours d'agrégation de droit privé)). L'équilibre paritaire entre femmes et hommes y est appréciable, ce que reflète parfaitement la direction passée et future.

Appréciée globalement, la production scientifique du département peut être qualifiée (en ce domaine) de généraliste en raison d'une projection scientifique pluridirectionnelle vers la plupart des champs du droit du travail. Le droit de la protection sociale est également investi avec une belle visibilité sur les questions traitant de la protection sociale complémentaire (PSC) et des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)). Elle est de surcroît multinationale : droit national (interne et étranger), européen et international. Appréciée individuellement, cette production est naturellement le reflet de la production de chaque enseignant-chercheur à partir de thématiques à fort facteur d'impact (ex. santé au travail, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et relations de travail, droit sociaux fondamentaux, etc.).

Combinant recherche fondamentale (prospective) et recherche appliquée (à finalité pratique), la dynamique scientifique reste en phase avec les mouvements contemporains de la discipline. En attestent, par exemple, la création du label « Rencontre sociales de la Sorbonne » et la tenue d'autres colloques impliquant les professionnels, les doctorants voire les étudiants des masters 2 adossés au département. La « grande » actualité (réformes récentes) est traitée sans exclure les réflexions plus prospectives ou enracinées dans des problématiques profondes (rôle du juge, mutation de la relation de travail, sources du droit). L'ouverture sur le droit international, le droit européen mais aussi vers le droit comparé doit être d'autant plus soulignée que des projets stimulants sont annoncés.

La production scientifique couvre largement le droit social. Elle est très soutenue, multiforme (rapports, ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles, chroniques, notes) au profit d'une grande variété de supports éditoriaux. On relève de grands succès éditoriaux en droit du travail général (avec réédition systématique), la publication de thèses (valorisation de la jeune recherche), mais aussi des ouvrages plus spécifiques en droit de la protection sociale et en droit de la santé au travail. Un nombre conséquent d'articles a été produit sur la période sur des sujets majeurs (restructurations, clauses du contrat de travail, salaire minimum) ou innovants (exposition des travailleurs aux nouveaux risques, évolution de la PSC, transformation de normes internationales, responsabilité sociale des entreprises (RSE), droit à la déconnexion et qualité de vie au travail (QVT), égalité de traitement, etc.). Le rayonnement de l'équipe se traduit également par des participations à des comités éditoriaux dans de prestigieuses revues couvrant le droit social ainsi que par la direction d'une collection à la LGDJ. Il se manifeste également dans les invitations à participer à des colloques à l'étranger (Roumanie, Allemagne, Italie, Canada), les échanges entretenus avec des universités étrangères (Istanbul, Messine, Saint-Jacques de Compostelle) ainsi que dans les liens avec le monde professionnel (Hautes juridictions, ministère du travail, organisations du Conseil de l'Europe, Bureau International du Travail). Certains membres du thème ont également exercé les fonctions d'experts dans des commissions mises en place par le gouvernement ou sont membres de conseils scientifiques auprès du Ministère du travail. Ces activités reflètent la force prospective des réflexions et des propositions produites qui inspirent ensuite les réformes du droit positif. Du reste, à l'ensemble de ces activités, s'ajoutent des responsabilités collectives locales (université) et nationales (HCERES, CNU, concours d'agrégation) et des partenariats avec des « sociétés » savantes nationales (Association française de droit du travail et de la sécurité sociale (AFDT), Association française d'Etude des Relations du travail, Association française de l'organisation internationale du travail (AFOIT)) ou internationales (Européen labor Law Network).

Le projet envisagé par ce département respecte à la fois la texture de l'unité et la cohérence des objectifs de l'IRJS. Il est annoncé des thèmes davantage transversaux pour favoriser les échanges inter-départements. Est affichée à ce titre une volonté de développer une politique scientifique ouverte prenant en compte la dimension sociétale du droit social. Les questions relatives à la santé au travail, aux incidences des NTIC, aux droits fondamentaux ou au rôle du juge s'y prêtent naturellement. Du reste, il est annoncé une forte participation des membres de ce département au projet de l'IRJS « genre et droit » (qui deviendrait un axe de l'unité elle-même). La volonté de développer le droit social comparé pour ajouter aux études comparatives de l'université de Paris 1 est particulièrement bienvenue.

Points forts et possibilités liées au contexte

La visibilité du département, la renommée de ses membres, sa productivité (et la qualité de sa production) sont autant d'atouts ajoutés à la structuration de l'IRJS (organisation de l'unité en étoile à 12 branches) qui favorise la fluidité des interactions et des initiatives internes. Le département de droit social joue un rôle certain dans les actions intersectorielles de l'unité.

Les liens entretenus avec les Hautes juridictions, le monde éditorial, et les professionnels du droit sont autant d'atouts au bénéfice de la recherche et de la formation doctorale qui y est dispensée.

Points faibles, risques liés au contexte et recommandation adressées au thème

Les rédacteurs du dossier d'autoévaluation ont eux-mêmes pointé certaines zones d'amélioration ou difficultés tels que l'encadrement administratif, la localisation (point de vigilance), la marge d'intégration des doctorants à la dynamique de recherche, le soutien au passage d'habilitations à diriger des recherches (HDR) et la réponse aux appels à projets financés. Sur ce dernier point, un financement par le Groupement d'intérêt public (GIP) Mission de recherche Droit et Justice est attendu en droit des accidents du travail et des maladies professionnelles, ce qui atteste d'une volonté concrète même si, s'agissant du pilotage des appels à projets plus structurants, le niveau de coordination pertinent serait plutôt celui de l'unité. Cela dit, les responsabilités éditoriales de certains membres du département permettent des publications collectives qui, sur le plan « comptable », mériteraient d'être appréciées comme des externalités positives à l'instar de contrats de recherche. S'agissant des recommandations, il n'y a donc rien à ajouter aux objectifs que se sont fixés les membres de ce département.